

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-33

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE - SENTIER DES ALPAGES

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) a répondu à l'Appel à Projets « Avenir Montagnes Investissement - Mesure Biodiversité » (AAP AM) lancé en 2021 par l'Etat.

La CCPE a porté d'une seule voix la candidature à l'Appel à Projets Avenir Montagnes afin de mutualiser les demandes communales et de présenter un projet consensuel, de grande échelle, et ambitieux à l'échelle du territoire en matière d'Activités de Pleine Nature.

Cette candidature a été retenue et l'attribution de la subvention notifiée en avril 2022.

C'est dans ce cadre et cette suite logique que la CCPE va désormais engager le lancement des procédures nécessaires à la bonne exécution des travaux inscrits à l'Appel à Projets Avenir Montagnes.

Le Maire rappelle ainsi que 6 sentiers ont été fléchés comme prioritaires en termes d'études ou de réhabilitation.

Le sentier concernant la commune de Freissinières est le :

- Sentier des Alpages - 15 000 € HT

Ce sentier est situé sur un itinéraire hors champ de compétence intercommunale (pas d'accès à un grand site, ni de circuits inscrits aux statuts). Une convention de Maitrise d'Ouvrage Délégée (MOD) répartissant les rôles et missions de chacune des parties est donc nécessaire entre la CCPE et la commune de Freissinières afin de définir les modalités de réalisation et de financement du projet de réhabilitation du sentier des Alpages.

Celle-ci permettra ainsi à la CCPE de pouvoir intervenir pour le compte de la commune sur ce sentier en dehors de son champ de compétence, avec l'aval de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCPE.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

